ngt-septième année, N° 269. Le numéro 10 centimes Dimanche 16 et lundi 17 novembre 1930.

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse . . . . . 10 » »
Etranger . . . . . 14 » »
Réclames . . . . . 20 » »
Mortuaires . . . . . 16 » »
Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8 Compte de chèques post. IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois	ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—	Chaque num.	31.—	16.—	8.50
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—	Par 2 num.	20.—	10.50	5.75

Compte de chèques postaux IIc 274 Avec Bulletin officiel, tarif spécial

Du chemin

Les féministes suisses, qui ont tenu, cet été, leur congrès à Sion, peuvent enregistrer un résultat réjouissant si la nouvelle arrive jusqu'à elles.

Figurez-vous que, vendredi, notre Grand Conseil, ordinairement si prosaïque, a écouté, sans murmurer, tout un exposé du problème féminin.

On discutait de la loi sur l'enseignement primaire qui était le premier objet à l'ordre du jour de la séance sans parvenir à l'épuiser, et on était arrivé, cahin-caha, à l'article 12 qui fixe les traitements, lorsque M. le député Charvoz, qui, paraît-il n'appartient plus à aucun groupe, demanda la parole pour proposer que les institutrices reçoivent les mêmes traitements que les instituteurs.

A travail égal, salaire égal !

M. Charvoz est un féministe de vieille roche, et il sut profiter de la circonstance pour soutenir une thèse qui était une véritable nouveauté dans notre petit parlement.

Très sincèrement, nous croyons qu'il ne se faisait pas une grande illusion sur les résultats de sa proposition. Ce qu'il voulait, c'était planter un premier clou. Il a réussi.

Tout à fait à droite, M. Paul de Rivaz, à son tour, a montré que la femme valait l'homme par le travail, la science, le bon sens et le dévouement, concluant son petit discours par le renvoi de l'article 12 à la Commission et au Conseil d'Etat pour le réajustement du salaire des institutrices.

Nous avions une envie folle d'intervenir, nous qui fûmes un féministe de la première heure et nous l'eussions peut-être fait sans l'excellent conseil de notre collègue et ami, M. Maurice de Torrenté, qui fut le président entendu de la Commission, lors des premiers débats, et qui craignait qu'une discussion plus étendue ne nuisit à la loi.

Il y avait, malheureusement, du vrai, beaucoup de vrai.

Nos instituteurs attendent cette réforme depuis de longues années. Il est donc de notre devoir d'écarter soigneusement tout ce qui pourrait la faire trébucher. Nous verrons ensuite les questions qui se greffent à ce domaine.

Ce qui est étonnant, c'est que personne dans la Haute-Assemblée ne s'est confiné à la routine et n'a qualifié le féminisme de bêtise.

M. Kuntschen, président de la Commission et M. le conseiller d'Etat Walpen, chef du Département de l'Instruction publique, ont tenu à se déclarer aussi féministes que MM. Charvoz, de Rivaz et nous.

Nous avons toujours pensé que la femme arriverait à son but par la persévérance, mais nous ne nous attendions pas de si tôt à un pareil succès au Grand Conseil.

Le Valais où la foi religieuse laisse un sillon d'or comme le Rhône qui le traverse laisse un sillon ondé d'azur, le Valais, disons-nous, devra compter désormais avec les revendications féminines.

La discussion sur ce problème avait eu, jusqu'ici, le très grand malheur d'être accaparée par des adeptes à l'esprit plus brouillon que convaincu, et c'est à cette malchance que la question devait son peu de progrès dans nos cantons suisses.

Mais les Congrès que les féministes tiennent chaque année sur un coin ou l'autre du territoire, les thèses qu'elles y développent, la modération, le tact et la tenue qu'elle y montrent ouvrent les yeux et les oreilles les plus obstinés.

« Ce que femme veut, Dieu le veut », dit un proverbe. Il nous paraît difficile que les citoyens suisses ne finissent pas, un jour, par être vaincus dans cette lutte à outrance.

Vendredi, au Grand Conseil, nous nous sommes trouvés plus de trente députés favorables à cette revendication *du salaire égal à travail égal.*

Espérer que le féminisme fera également sa trouée dans notre pays, ce n'est donc plus seulement un rêve. La porte est ouverte, et il n'est plus possible de la refermer brutalement.

Ch. Saint-Maurice.

Lettre de Lausanne

Une conférence de Mgr Besson

(Corr. partic. du « Nouvelliste »)

Lausanne, 14 novembre.

Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, donnait jeudi soir — au Casino de Montbenon — devant une salle comble, une causerie intitulée : Un miracle moderne : L'hôpital de Cotelengo à Turin. En effet, les conditions dans lesquelles vivent les 8000 malades qui abritent leurs misères et leurs souffrances dans cet hôpital sont bien en quelque sorte miraculeuses. — Car ces malades, tous de pauvres gens qui n'ont d'autres richesses que leur bonne humeur inaltérable et leur joie qu'ils considèrent comme un devoir, tous ces 8000 malades, ne paient pas un centime pour leurs frais d'entretien. La maison ne tient pas de comptabilité — elle n'a pas de capitaux en réserve — et pourtant elle vit ; chaque jour, des camions chargés de légumes et de victuailles, venant on ne sait d'où, envoyés par de généreux anonymes, permettent de nourrir des milliers de pauvres malades.

Cet hôpital, fondé par un saint homme ; l'abbé Cotelengo, d'origine pauvre, « prospère » — pour ainsi dire — depuis des années, car le nombre des malades — qui toujours ne paient pas un centime — va croissant chaque année.

Et « sous l'œil de Dieu », la devise sous laquelle s'est placé l'hôpital — ces pauvres gens — malgré toutes leurs difformités, voire leurs monstruosités, sont heureux, ils manifestent toujours la plus magnifique bonne humeur et peuvent être cités en exemple à tant de gens qui dans le monde pourvus d'une heureuse santé et d'une certaine aisance matérielle, gémissent toujours et déclarent que la vie est inutile à vivre.

Mgr Besson, le distingué conférencier, nous fit passer sur l'écran des photographies de cet immense hôpital, et des milliers de malades qu'il abrite. Il a vu lui-même cette merveille, ce miracle permanent d'une maison qui vit sans un centime de capital.

Il conseille vivement, à ceux qui douteraient, de visiter cet hôpital Cotelengo à Turin. Ils verront et ils pourront juger. Comment expliquer ce miracle moderne ? sinon par la grande sainteté du fondateur — qui a placé toute sa foi, cette foi illimitée qui transporte les montagnes — en la bienveillance de la Providence. Dans une causerie qu'il fit à dessein un peu décousue, sans aucun aspect littéraire, voulant en cela être en conformité avec la simplicité et la sainteté de la maison, Mgr Besson, ne nous a pas moins tenus sous le charme de sa parole chaude et entraînante, qu'un public choisi n'a pas manqué de saluer de vigoureux applaudissements.

D.

LES CAFÉS OTZ SONT BONS
821-N

Imprimerie Rhodanique. — St-Maurice

Le latin dans la vie romaine

De la crise des logements à des annonces de revues

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 12 novembre.

Dans tous les quartiers de Rome, on voit se balancer à côté des hauts portails de nombreuses maisons de rapport — pardon de nombreux palais comme on dit ici, — des écriteaux annonçant des appartements à louer.

Il est permis d'en conclure que si la crise du logement n'est pas encore résolue, elle est, du moins, entrée dans une phase nouvelle. Depuis le 30 juin dernier, l'Italie connaît de nouveau en cette matière la liberté des contrats. D'autre part, depuis une dizaine d'années, le gouvernement italien encourage la construction d'immeubles à destination de logement en les exemptant d'impôts pour vingt-cinq ans. Il résulte de ce double fait qu'on a déménagé beaucoup ces derniers mois à Rome. Nombre de locataires ont quitté le domicile qu'ils occupaient jusqu'ici dans des conditions avantageuses à la faveur des mesures restreignant la liberté des propriétaires. Ils ont pu chercher un logement moins vaste ou moins cher dans des immeubles nouveaux des quartiers de la périphérie. Pour cette raison, beaucoup d'anciens logements demeurent inoccupés.

C'est qu'en effet, beaucoup de propriétaires tiennent encore la dragée très haute aux candidats locataires. Ils le peuvent, parce que tous les Romains n'ont pas le loisir d'aller se loger dans les quartiers excentriques. On peut même se demander s'il y en aura assez pour peupler rapidement les nouvelles cités qui continuent à surgir sur la ceinture de Rome avec une fièvre qui donnerait lieu de croire à une prospérité sans précédent si l'histoire de beaucoup de pays ne nous avait pas appris ces dernières années qu'il n'est plus rigoureusement vrai que « quand le bâtiment va tout va ».

„Est locanda... - il y a quelque chose à louer"

Mais il est curieux de noter à ce propos que la plupart des avis de location sont rédigés en latin. Certes, on rencontre parfois la mention italienne « Affitasi »... On loue», mais elle est bien rare en regard des innombrables : « Est locanda » qui perpétuent une vieille tradition romaine.

Sans doute, ce latin n'est-il pas aussi pompeux que celui qui s'étale sur tant de frontons et de murs de l'« Urbs » pour rappeler l'origine de quelque œuvre monumentale de l'antiquité, de la Rome papale ou même de l'ère fasciste. Mais on ne pourra en méconnaître l'« imperatoria brevitas » et ce n'est pas d'aujourd'hui que les épigraphes romaines ennoblissent de menues choses. Il suffirait pour s'en convaincre de lire sur une place du Transtévère l'inscription latine qui révèle la destination d'une fabrique de tabac construit par Pie IX.

Aussi bien, aucun Romain n'hésitera-t-il sur la signification du fameux écriteau latin et l'on reconnaîtra que c'est bien là l'essentiel.

Du latin chez les coiffeurs

Il n'en est certes pas de même d'autres inscriptions latines dont les auteurs ont cependant voulu avant tout se faire comprendre et sont, en effet, compris du public restreint auquel ils s'adressent.

Il y a, par exemple, au centre de Rome un barbier dont le salon est proche du Collège Américain et qui a voulu conquérir la clientèle des jeunes séminaristes que les Etats-Unis envoient à Rome. Il aurait pu, à cette fin, arborer une belle enseigne anglaise, mais cela lui aurait valu un surcroît d'impôts, la municipalité romaine taxant à raison de vingt lires par lettre et par an les inscriptions en langue étrangère. Le latin ayant droit de cité ici plus que partout ailleurs, notre figaro a recouru à la collaboration d'un de ses clients ecclésiastiques. Sans doute, celui-ci ne l'a-t-il pas aussi bien servi que jadis Martial l'avait fait de Niceros, le barbier de la via Sacra qui affichait à la montre de sa «tonstrina » une épigramme fameuse louant ses cosmétiques. Au moins, peut-on lire sur la porte du salon de la via dell'Umilta que le patron est « Comae Barbaeque tonsor », c'est-à-dire qu'il coupe les cheveux et fait la barbe. On est même averti dans la langue de Cicéron que l'on peut souscrire des abonnements mensuels : « Subnotatio in mensem ».

Ce barbier latiniste a fait école. Un de ses confrères, qui exerce son art à l'ombre du Panthéon et s'est spécialisé dans le soin des enfants au point de leur ouvrir un salon où les fauteuils sont remplacés par des chevaux de bois, a voulu, lui aussi, orner ses vitrines d'invitations en latin. Virgile y pourrait lire qu'on est prêt à lui administrer un shampooing : « Officina comis abluendis ». On y voit aussi que la maison a un salon spécial pour les enfants : « Comis puerorum tondendis » et qu'elle s'est attaché un manucure : « Magister hic manibus curandis ».

La publicité et le latin

On trouve d'ailleurs ici le latin jusque dans les annonces. Il est vrai qu'il s'agit des annonces de revues ecclésiastiques comme les « Ephemerides liturgicae », le « Jus Pontificum » ou l'« Apollinaris ».

Il est néanmoins assez curieux de voir dans telle de ces revues un hôtel faire connaître en latin tout ce qui le recommande à l'attention de la clientèle ecclésiastique : **Aedes primi ordinis frequentatae ab Emis Cardinalibus et clarissimis praelatis. Oratorium privatum. Amplia cubicula cum singulis balneis. Amplissima pro conviviis. Mediocra pretia ».** Ce qui veut dire : « Maison de premier ordre fréquentée par d'éminentissimes cardinaux et d'illustres prélats. Chapelle privée. Vastes chambres avec salles de bains. Grandes salles pour banquets. Prix modérés ».

Une banque recommande aux voyageurs ses lettres de crédit : « Litterae bancariae iterfacientibus exhibitae, ad exteras regiones se conferentibus perutilia ad amissiones et furta vitanda ». C'est-à-dire : « Lettres de crédit offertes aux voyageurs, très utiles pour éviter pertes et vols à ceux qui se rendent à l'étranger ».

A vrai dire, ces adaptations du latin à la vie et aux inventions modernes sont assez laborieuses. Mais on peut se consoler. Lucrèce qui mourut cinquante ans avant notre ère reconnaissait déjà qu'il était difficile de rendre claires en latin les découvertes abstruses des Grecs.

Guardia.

La catastrophe lyonnaise

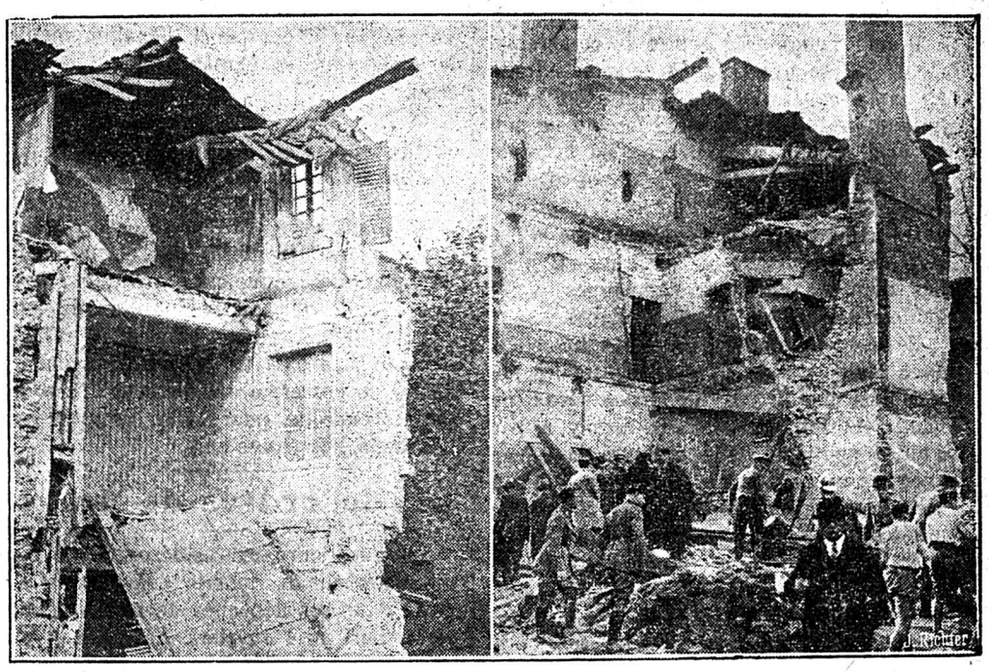

A gauche : une maison du chemin neuf. A droite : la rue Tramassac

Agents de police et infirmières à la recherche des objets de valeur

LES ÉVÉNEMENTS

Le discours de M. Briand

Impressions de séance

(Corresp. part. du « Nouvelliste »

Paris, le 13 novembre.

Pénétrer dans la salle des séances pour un pareil débat est un supplice. C'est un grand jour et la foule est innombrable qui attend, qui se presse derrière les hautes grilles noires et dorées du Palais Bourbon.

Le salon de réception est surchauffé : un député, las et podagre, souffle à une vieille dame toute enmitouflée : Vous verrez, vous entendrez Briand... quel artiste !

M. Briand pourra-t-il en mourant s'écrier comme Néron : quel artiste périt en moi ! Par les labyrinthes blanchis à la chaux, je me faufile vers la porte qui tant d'heures m'est restée masquée : enfin de velours rouge flamboie. On est en pleine séance ; des femmes aux pélerines d'hermine trônent dans les galeries. Les députés sont venus en foule. C'est M. Marin qui parle, et l'attention quoique concentrée n'est pas à son maximum. M. Marin, de sa voix impressionnante, toute chargée de sincérité et d'angoisse, recommande à M. Aristide Briand plus de fermeté et de netteté, il lui dit directement en face, se penchant brusquement vers lui : Vous vous êtes trompé !

Et il descend des marches de la tribune triste et volontaire. On suspend la séance : dans cinq minutes M. Briand va parler.

Il a une voix ductile, glissante, émolliente... une voix qui ne manque pas de puissance, instrument formidable de domination. C'est un homme — qu'on ne se méprenne pas sur lui ! — d'une extraordinaire puissance, d'une extraordinaire solidité, un homme de caoutchouc. Immobile ou arpentant la tribune, la crinière — on est bien obligé d'appeler ainsi sa coiffure

— rugueuse et innombrable, la machoire moqueuse, le geste convulsé, et toute l'attitude d'un lutteur, non seulement adroit et diligent, mais surtout massif, je veux dire qu'il neutralise les chocs.

Il frappe aux points sensibles de cette assemblée, à lui fidèle depuis trente ans, et qu'il maîtrise comme un dompteur ; d'abord donc il efface les sillons hostiles qu'a tracé M. Louis Marin : Il ne manque pas de fermeté. Mais qu'entend-on par fermeté: des paroles vigoureuses ? Ce n'est pas cela la diplomatie ! Mais devant la délégation allemande à certains moments il a su dire « non » !

Il est là grisonnant et inaccessible aux influences, — le geste large, l'œil piquant. — Il saura se défaire de ses adversaires d'un coup d'épaule.

Il fera l'unanimité contre le communisme, il jettera une poignée de mots adroits au camarade Doriot — lui qui a été révolutionnaire ! — et ensuite il forcera un peu sa voix, il dira que Locarno est la seule politique possible, qu'il n'y a pas d'autre politique.

Il brossera un tableau poignant de la misère de l'Allemagne — il dira qu'il n'est pas dupe de certaines campagnes — et qu'il fallait des soupapes de sûreté.

Il s'élève maintenant, avec véhémence, avec vigueur, avec énergie, contre les polémiques autour de lui déchaînées : on veut l'écarter, mais comme il n'y a pas d'autre politique, on poursuivra la même avec un autre homme. Fort bien. Mais à ces « campagnes empoisonnées, il préfère une balle. C'est plus propre. »

Et il descend de la tribune, dans le brasier des passions, dans la chaleur illuminée, au milieu de cinq cents hommes qui debout frénétiquement applaudissent.

Il a gagné la partie.

Z.

Dans la nuit de vendredi à samedi, M. Tardieu a remporté une seconde victoire sur l'opposition, qui l'attaquait, à propos de la débâcle de la Banque Oustric. Par 318 voix contre 271, la Chambre a voté la résolution suivante :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour prendre les mesures nécessaires de protection à l'épargne, repousse toute addition et passe à l'ordre du jour. »

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Des Zeppelins pour les Soviets

Suivant le « Berliner Tageblatt », des ingénieurs russes chargés d'une mission officielle par le gouvernement soviétique se trouvent, depuis quelques jours, à Friedrichshafen, où ils ont eu avec M. Eckener et la direction des usines Zeppelin des pourparlers au sujet de la création d'un service régulier aérien par zeppelins, Berlin-Léninegrade-Tokio. Ce service devrait être assuré par trois dirigeables de 150,000 mètres cubes chacun ; ils seraient donc plus grands que le zeppelin actuel. Le premier de ces dirigeables serait construit à Friedrichshafen et les deux autres en U. R. S. S., sous la direction d'ingénieurs allemands.

Dès que les pourparlers engagés auront abouti à un résultat, les ingénieurs soviétiques adresseront un rapport à leur gouvernement, qui prendra une décision.

Il assomme sa femme et se pend

Un terrible drame de ménage s'est déroulé à Jondelgen (Belgique), où habitaient les époux Claus et leur unique enfant, un garçon de 9 ans. Rentrant hier de l'école, ce dernier trouva dans la cuisine sa mère étendue sur le sol, la tête ensanglantée. Effrayé, le garçonnet se précipita dans la rue en poussant des cris. Des voisins pénétrèrent dans la maison et se rendirent immédiatement compte que la pauvre femme ne donnait plus signe de vie. A côté du cadavre, on découvrit un marteau maculé de sang. Un médecin, requis d'urgence, constata que la malheureuse avait eu le crâne fracassé et que la mort avait dû être instantanée.

Entre temps, on avait opéré des recherches dans la maison et, au grenier, on découvrit, pendu à une poutre, le mari de la victime. Lui aussi avait cessé de vivre.

Claus était considéré comme un excellent ouvrier et bon père de famille. Depuis quelque temps, il se plaignait de malaises, souffrait de la tête et avait des emportements inexplicables. On suppose que c'est au cours d'une violente colère, provoquée par une crise d'aliénation mentale, qu'il a tué sa femme à coups de marteau.

Aux flancs de la tragique colline

A minuit, on n'avait retiré encore aucun cadavre des décombres de l'effondrement de Lyon. Les sauveteurs travaillent avec une énergie qui fait l'admiration de tous. Comme de nouveaux immeubles s'inclinent de plus en plus, les autorités ont ordonné de cesser le déblaiement à ces différents endroits, pour éviter de nouveaux accidents aux sauveteurs.

Les désordres de Madrid

Selon les journaux, les désordres de vendredi après-midi, dont le « Nouvelliste » a parlé dans ses dépêches de hier, ont causé la mort de 4 ouvriers. En outre, il y a 38 ouvriers blessés, dont 15 grièvement. Deux capitaines de police, un sous-officier et 8 agents son blessés.

La fédération locale du bâtiment a décidé de déclarer la grève générale du bâtiment dès samedi matin jusqu'à lundi et de demander la destitution du chef de police ainsi que des indemnités aux familles des victimes.

Les aventures du cadavre de Lénine

Le transport du cadavre de Lénine dans le nouveau et magnifique mausolée édifié sur la place Rouge à Moscou a fait courir de nouveaux bruits au sujet des restes de l'apôtre bolchévique. Etant donné qu'il est universellement connu, à Moscou, que malgré tous les efforts des professeurs venus de Berlin, le cadavre était déjà dans un état de putréfaction complète au bout de la première année, on s'étonne qu'il ait été par deux fois rendu frais avec un air toujours plus jeune. On pensait à Moscou il y a quelques années, qu'à la momie de Lénine avait été substituée celle d'une des victimes de la Tchéka, choisie dans ce but et on met ce nouveau rajeunissement en relation avec la disparition mystérieuse de Kalitine, ouvrier des fabriques Poutiloff à Petersbourg, qui ressemblant d'une façon frappante au feu chef, jouait toujours son rôle dans tous les films qui lui étaient consacrés. Parti il y a deux mois, pour rendre visite à ses parents habitant près de Pskow, Kalitine n'a jamais plus été revu et on dit partout que son cadavre remplace les restes de Lénine qui auraient été brulés en grand secret par les fidèles de Staline.

NOUVELLES SUISSES

Le procès Bassanesi

Lundi 17 novembre, dans la salle du Conseil communal à l'Hôtel de Ville de Lugano, la Cour pénale fédérale, présidée par M. le juge fédéral Soldati et composée de MM. les juges fédéraux Kirchhofer, Rambert, Strefel, Brodtbeck, siégera pour juger le sujet italien Giovanni Bassanesi et ses complices pour le vol effectué sur Milan le 10 juillet. M. le Dr Gallachi, procureur public cantonal soutiendra l'accusation en sa qualité de procureur fédéral extraordinaire. Bassanesi sera défendu par MMes Francesco Borella et Moro-Giafferi, de Paris ; Tarchiani et Rosselli par MMes G.-B. Rusca et Raspini Orelli ; Matignoli, Cardis, Fiscalini et Varesi par MMes Tarchini et Celio.

Bassanesi est accusé d'avoir violé l'art. 37 de la loi réglant la circulation aérienne en Suisse et d'avoir enfreint les conventions internationales signées par la Suisse sur le trafic aérien international. En outre, il est accusé de ne pas avoir eu sur lui de certificat de capacité valable ni une licence officielle quelconque.

Pour la punition aux infractions de l'ordonnance sur la navigation aérienne, la peine peut aller jusqu'à un an de prison et 10,000 francs suisses d'amende.

Outre la peine de prison et l'amende, les étrangers mêlés dans l'affaire Bassanesi sont menacés d'une expulsion du territoire de la Confédération. Dans ce cas, Bassanesi ne pourra plus retourner à Paris, car il est, ainsi qu'on l'apprend, déjà expulsé de France après avoir reçu plusieurs avertissements.

En faveur des régions montagneuses

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport qui sera présenté à l'Assemblée fédérale en réponse à la motion Baumberger sur la dépopulation des régions alpestres. Il propose aux Chambres fédérales de prendre en commun accord connaissance du rapport et d'en approuver les directives sur les mesures en faveur des populations alpestres sous réserve de leur décision quant aux demandes de crédits et des projets spéciaux du Conseil fédéral.

L'infidèle employé

Un employé d'une pharmacie de Lausonne a disparu en emportant une somme de 6 à 8000 francs qui lui avait été confiée pour effectuer des paiements dans une banque.

L'infidèle employé, un nommé J., âgé d'une trentaine d'années, s'est enfui avec le vélo de la pharmacie.

Collision mortelle

A un contour à Hettlingen, Zurich, un colporteur de 57 ans, Franz Keller, de Winterthour, circulant en vélo est venu se jeter contre une automobile. Il s'est fracturé le crâne et a succombé.

Une ferme détruite par le feu

Une des plus anciennes maisons genevoises, la ferme de Candolle, située chemin du Vallon, à Chêne-Bougeries, a été, vendredi soir, à 19 heures, détruite par un formidable incendie.

Il y avait à peine une demi-heure que les ouvriers occupés à la batteuse à blé avaient quitté leur travail lorsque Mme Mingard, fermière du domaine, s'étant mise à la fenêtre, s'aperçut que toute la remise était en feu. Elle donna aussitôt l'alarme et bientôt les voisins et de nombreux citoyens accouraient et s'empressaient de sauver le bétail, soit vingt-cinq vaches et trois chevaux. Peu après arrivaient les sapeurs-pompiers du poste permanent, sous les ordres du major Keller, et de capitaine adjudant Siegenthaler, suivis des pompiers de Chêne-Bourgeries, Chêne-Bourg, Chêne-Thônex et Veyrier.

Ceux d'Annemasse arrivaient peu après avec la pompe automobile et accompagnés de M. Montessuit, maire d'Annemasse. Les dévoués sapeurs attaquèrent le feu de toutes parts et dix lances furent braquées sur le foyer. Mais malgré ces efforts, toutes les dépendances furent bientôt la proie des flammes. Celles-ci s'apercevaient de fort loin et nombreux étaient les curieux qui accouraient par tous les moyens de locomotion. De grandes quantités de paille, foin, blé, ainsi que de nombreux outils aratoires ont été détruits. Une laie et ses petits ont péri dans les flammes. Du vaste corps des dépendances il ne reste rien. Les maisons d'habitation du jardinier et des fermiers furent préservées à grand'peine. Le mobilier avait été déménagé.

Les dégâts sont considérables et irréparables car le feu a détruit une ferme historique.

On n'est pas loin de croire que le feu est dû à l'imprudence des ouvriers employés à la batteuse, lesquels auraient fumé.

Ceux qui s'en vont

Vendredi soir est mort subitement M. Jules Perréard, ancien président du Conseil d'Etat de Genève et ancien conseiller national.

Au cantonal, il fut un des principaux artisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Son passage à la mairie de Chêne-Bourg, 1902-1906, se marqua par la restitution de l'église, — aujourd'hui démolie — aux catholiques. Le défunt était âgé de 69 ans.

L'élection gouvernementale genevoise

D'après la « Suisse » un accord de principe serait intervenu à Genève entre les partis bourgeois pour l'élection gouvernementale.

Les radicaux porteraient 4 candidats : MM. Moriaud, Desbaillets, Rochaix et Lachenal, qui remplacerait M. Malche.

Les trois autres partis bourgeois démocratique, udéiste et indépendant présenteraient chacun un candidat, soit respectivement M. Fréd. Martin, au cas de départ de M. Boissonnas, M. Turretini et M. Meyer de Stadelhofen.

Les socialistes, qui revendiquent deux sièges, porteraient MM. Nicole et Naine.

Une campagne anti-Suisse des Soviets

La participation de la délégation soviétique à la commission du désarmement donne, à la presse soviétique, l'occasion d'ouvrir une violente campagne contre la Suisse. Les journaux, tout en reproduisant les détails de l'assassinat de Vorovsky et du jugement qui a acquitté son meurtrier, affirment que les délégués soviétiques courent le même risque sur le sol Suisse. Le télégramme de l'Agence Télégraphique Suisse énumèrant les mesures extraordinaires prises par le gouvernement fédéral et celui de Genève pour protéger Litvinoff et ses collègues contre les attentats possibles, n'est reproduit par aucun journal soviétique.

Chute mortelle dans les escaliers

A Steinen, Schwyz, un célibataire, Martin Giger, âgé de 50 ans, a fait une chute, la nuit, dans les escaliers conduisant à sa chambre, et s'est fracturé le crâne. Il a succombé.

NOUVELLES LOCALES

L'été de la St-Martin

Il y a souvent dans la première semaine de novembre, aux environs du 11, jour de la fête de saint Martin, évêque de Tours, une période de réchauffement à laquelle on a donné le nom d'Eté de la Saint-Martin.

D'autre part, du 13 au 16 novembre, la terre rencontrera dans sa course autour du soleil, l'orbite d'un essaim d'étoiles filantes, l'essaim des « Léonides » apparenté à la comète Tempel 1886 I.

C'est à cet essaim d'astéroïdes que certains veulent attribuer le refroidissement des saints de glace (en mai) et le réchauffement de la Saint-Martin qui se produisent exactement à six mois d'intervalle.

En mai, l'essaim se trouve entre la terre et le soleil et intercepte une partie de la chaleur que nous envoie ce dernier. D'où refroidissement.

En novembre, au contraire, l'essaim se trouve de l'autre côté du soleil par rapport à la terre à qui il renvoie par réflexion la chaleur qu'il reçoit de l'astre central. D'où réchauffement.

Si élégante soit-elle, cette explication ne paraît pas pouvoir être acceptée.

En effet, tandis que les périodes des étoiles filantes sont régulières (ce qui ne veut pas nécessairement dire que chaque retour soit également riche en météores), les périodes météorologiques dites des saints de glace et de l'Etat de la Saint-Martin ne le sont pas.

Si les variations de température en mai et en novembre avaient réellement pour cause l'action des astéroïdes, elles devraient s'étendre à toute la terre. Rien de semblable n'a été constaté.

L'Eté de la Saint-Martin comme les saints de glace sont des phénomènes météorologiques dus aux courants de l'atmosphère. Les étoiles filantes n'y sont pour rien.

Quelle est l'origine de cette dénomination d'Eté de la Saint-Martin ?

Voici l'explication qu'en donne Camille Flammarion : « Aux approches de l'hiver, et lorsqu'on a déjà ressenti les premiers frimas, tout retour agréable d'une douce température ne peut pas ne pas être remarqué, et puisque nous sommes, à cette époque de l'année, aux environs de la fête du saint le plus ancien et le plus populaire de la France chrétienne il est assez naturel que l'on ait associé l'occurence météorologique au nom du célèbre évêque de Tours ».

GRAND CONSEIL

Séance du 15 novembre 1930
Présidence : M. **J. Couchepin, président**

Loi sur l'engagement du personnel enseignant

M. Delberg avait peut-être raison hier de demander l'interruption de la discussion relative à l'art. 18.

Son importance est, en effet, considérable. Il règle le mode de rémunération du personnel enseignant.

D'après le projet, le payement du traitement initial et des allocations de déplacement sont à la charge des communes, jusqu'à concurrence du 1 pour mille au maximum de la fortune. Le surplus, de même que le traitement des maîtres qui dirigent les cours complémentaires, incombent à l'Etat.

M. Kuntschen, président de la commission et rapporteur donne connaissance d'un vœu du Syndicat du personnel enseignant, tendant à faire supporter par l'Etat les allocations de déplacement. Cette communication lui attire une réplique aigre-douce de M. le conseiller d'Etat **Walpen,** qui ne conçoit pas la manière d'agir du président de la commission ; celui-ci, dans son apport, n'a pas à donner connaissance au Grand Conseil de tous les vœux que des particuliers ou des sociétés peuvent lui adresser.

Réplique de M. Kuntschen, qui estime équitable de faire entendre la voix du personnel enseignant, sans pour cela la faire sienne.

M. **Couchepin** est de l'avis de M. Kuntschen. Mais voici que M. **Dellberg** se lève ; selon lui, le système prévu ne répond pas aux postulats de la justice. Il a pour conséquence de dégrever des communes riches et d'imposer des communes pauvres. Ne pourrait-on pas introduire les centimes additionnels, comme c'est le cas pour l'assistance.

Basé sur ces considérations, M. Delberg propose de mettre le ⅓ du traitement à la charge des communes et les ⅔ à la charge de l'Etat.

M. Praz se charge de lui prouver que la réalité ne correspond pas du tout au tableau brossé par l'orateur socialiste.

Le député de Nendaz démontre chiffres en mains, que la plupart des communes à taux d'impôt élevé seront soulagées. C'est

---

7 Feuilleton du „Nouvelliste valaisan"

L'ORPHELIN DE L'OLIVETTE

Marcassin et la Ratapène, qui arrivaient à cet instant, remarquèrent son manège. Ils aperçurent en même temps l'enfant à la fenêtre, sifflant et tenant déjà sur son épaule le bâton auquel il avait suspendu son baluchon.

L'intention était manifeste. La Ratapène la devina tout de suite.

Elle blêmit et ses méchants petits yeux brillèrent de fureur.

« Regarde un peu l'endiablé ! cria-t-elle. Regarde s'il s'apprête à nous jouer le tour !

— Quel tour ? demanda le Marcassin, plus lent à comprendre.

— Il veut se sauver, je te dis !

— Se sauver ?

Marcassin poussa un rugissement. Avec Dédé, est-ce que ce n'était pas la tutelle et tout ce qui en découlait, bombances et considérations, qui prendrait la clef des champs ?

Ah ! la mère avait bien raison de s'indigner ! Le garnement avait bien sûr le diable au corps pour vouloir leur causer un tort pareil.

Dans son épaisse cervelle de brute, où ne brillaient que de rares lueurs d'intelligence, la présence de Dédé et la possession de la fortune de M. Lorante étaient étroitement rattachées l'une à l'autre ; simpliste, Marcassin se disait qu'aussi longtemps qu'il tiendrait l'enfant, personne ne pourrait lui enlever la richesse. Aussi était-il résolu à le bien garder et à châtier rudement cette première tentative de fuite.

« Attends un peu ! vociféra-t-il, en montrant le poing à Dédé. »

Et il se rua vers la porte.

Mais la Ratapène lui courut derrière et l'arrêta.

« Prends garde au chien », cria-t-elle.

Au bruit de leurs pas, Mistou, qui grattait sous la fenêtre, s'était retourné. Il avait surpris le geste de menace de Marcassin et, avec son intelligence de bête, bien supérieure à celle du paysan, il comprit aussitôt son intention.

Grondant sourdement et montrant ses crocs, il se plaça devant la porte, prêt à bondir à la gorge de l'ennemi de Dédé.

Marcassin cessa d'avancer. Il se souciait peu d'affronter en face l'animal, dont il connaissait la force.

« C'est qu'il défendrait le mioche ! dit la Ratapène. Faut pas le toucher devant lui, fils. Il te sauterait dessus. Faut l'enfermer avant.

— Tu as raison, la mère. Mais pour l'attrapper, ce sera dur ».

En disant ces mots, Marcassin se gratta l'oreille, ce qui était sa façon de réfléchir. Il n'était pas braconnier pour rien et, tout de suite, il s'avisa d'une ruse.

S'éloignant de la porte, devant laquelle Mistou, méfiant, demeura en sentinelle, les deux paysans firent le tour de la maison et pénétrèrent dans le sous-sol.

C'était là, dans une vaste pièce, qui prenait jour par deux soupiraux, que Marcassin tenait ses filets, ses collets, ses pièges, tout son attirail de pêcheur-braconnier. Il choisit un sorte d'épervier et, remontant, suivi de sa mère, par un escalier qui aboutissait à la cuisine, il gagna le vestibule.

De derrière la porte, le chien le sentit venir et se mit à aboyer furieusement en se dressant contre les battants.

Marcassin sourit méchamment.

« Jappe. On va t'ouvrir », murmura-t-il.

Et disposant l'épervier dont sa mère tenait une des extrémités, il entrebâilla la porte.

Mistou, sans défiance, s'élança, s'empêtra dans les mailles et se trouva en un clin d'œil roulé dans le filet. Aussitôt il fut emporté, impuissant et grondant, par les deux paysans qui s'en furent l'enfermer dans une remise, après l'avoir ficelé de façon qu'il ne pût s'échapper.

« Tu crèveras de faim, ici, si ce n'est de soif, décréta le Marcassin. Il y a assez longtemps qu'on te supporte et que tu nous aboies après. On te fera voir qu'on est les maîtres.

— Au tour de la petite vermine, maintenant », proposa la Ratapène.

Ils rentrèrent dans la maison et montèrent au premier étage.

Mais Dédé les guettait ; et il était bien décidé à ne point les attendre. Les aboiements du chien et le bruit des allées et venues du Marcassin et de sa mère, dans le vestibule sonore, l'avaient averti de leur présence.

Descendre, c'était se jeter entre leurs mains. De ce côté, la retraite lui était coupée.

Il avait couru, écouter, penché sur la rampe de l'escalier, et il devinait qu'en bas on s'occupait de lui, que tout ce remue-ménage annonçait la préparation de quelque piège.

Un effroi nouveau se peignit sur sa gentille physionomie. Mais, presque aussitôt, il se dissipa et fit place à une expression malicieuse.

« S'ils croient que je serai assez bête pour descendre, ils peuvent m'attendre ! se dit-il. Je passerai par un chemin auquel ils ne pensent pas ».

(A suivre).

AVIS AUX SOCIETES

Nous rappelons aux Sociétés que nous n'insérons aucun communiqué relatif aux spectacles, concerts et conférences, sans l'accompagner d'une annonce payante, sauf dans le cas où il s'agit d'une manifestation gratuite.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A la Chambre valaisanne de commerce — Un massacre de 2000 personnes — Un village roumain en flammes

donc M. Dellberg qui se fait l'avocat des communes riches. Son seul but est de battre en brèche les œuvres du gouvernement, qui partout où il passe, sème le bien-être.

M. **Fama** voudrait établir l'égalité entre les communes, comme elle existe entre les citoyens. « Ne mettons pas toujours en opposition communes riches et communes pauvres ». M. **Praz** se charge de répondre à M. Fama. Nous ne faisons que suivre l'exemple de la Confédération, qui accorde des subsides plus considérables aux populations montagnardes qu'aux autres.

Cependant, il ne faudrait pas que cet état de choses devienne la règle.

Nous entendons encore M. **Mathieu,** qui appuie les propositions de la commission, puis M. **Walpen,** chef du Département de l'Instruction publique, qui défend le projet contre les attaques de M. Dellberg, qui menacent de faire échouer la loi. L'introduction de centimes additionnels provoquerait une augmentation des impôts. Le chef du Département constate que M. Fama n'a pas fait de proposition, bien convaincu que la loi a plus de chances de passer en laissant le traitement à la charge des communes jusqu'à concurrence du 1 pour mille.

C'est au tour de M. **Meyer** de trouver la capitalisation prévue insuffisante.

Il est temps que la discussion prenne fin.

A la presque unanimité, l'article 18 tel que prévu au projet, est adopté.

Et l'on passe à l'art 19, prévoyant les allocations supplémentaires aux instituteurs et institutrices.

M. **Charvoz** plaide à nouveau l'égalité de traitement entre les deux sexes, tandis que le projet maintient une certaine inégalité dans les allocations comme il l'a fait dans la question du traitement initial.

Mais des esprits ne sont pas murs pour une pareille innovation et M. Charvoz ne voit se joindre à lui qu'un petit groupe d'une dizaine de députés. Mais l'idée fera son chemin. Tout vient à point à qui sait attendre...

Une même famille, dont le mari et la femme sont membres du corps enseignant, ne recevra qu'une seule allocation.

M. **Zufferez** préférerait ne pas mentionner dans la loi le chiffre des allocations pour les instituteurs ayant des enfants de moins de 15 ans, et de laisser ce soin à un règlement.

M.**Walpen** a beau jeu de lui montrer le danger de cette proposition : « Vous vous dites partisan de la loi et vous faites un plaidoyer pour la faire échouer. » Qui voudrait accepter une loi dont l'économie financière ne serait pas bien déterminée.

Dans les communes où la scolarité est plus de 7 mois, les instituteurs ou institutrices mariés ou veufs touchent, en outre, une allocation spéciale de 40 francs par mois.

M. **Gertschen,** ayant proposé de porter de 7 à 8 mois la durée de la scolarité, la Haute Assemblée se range à son avis.

A une demande de M. **Guntern** de préciser le sens de « service obligatoire ». M. le conseiller d'Etat **Walpen** explique que c'est tout service commandé, y compris l'avancement. Pendant ce laps de temps, l'instituteur touchera son traitement.

M. **Dellberg** plaide la cause des institutrices en couches, qui devraient toucher leur traitement au même titre que les instituteurs au service militaire. M. Walpen est d'accord en principe avec l'orateur.

En cas de maladie, l'instituteur reçoit son traitement pendant 3 mois. Cet article n'est pas assez précis, dit M. le **Dr de Cocatrix ;** médicalement parlant, l'accident n'est pas une maladie ; il serait injuste que les victimes d'un accident, et surtout d'un accident professionnel, soient privées de tout traitement. Et même si le terme maladie comprend l'accident, il serait bon de prévoir le payement du traitement non pas pendant 3 mois, mais proportionnellement à l'incapacité de travail.

MM.**Zufferey** et **Clavien** demandent encore quelques éclaircissements, aussitôt donnés par M. le chef du Département de l'Instruction publique, qui accepte d'autre part, la proposition de M. **de Cocatrix,** ainsi conçue :

L'instituteur ou l'institutrice qui, pendant la scolarité, doit suspendre son enseignement pour cause de maladie ou d'accident, reçoit son traitement pendant trois mois.

Dans le cas d'accident d'ordre professionnel le traitement est assuré pendant la durée de l'incapacité de travail et proportionnellement à celle-ci.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. **Gertschen** voudrait que ce soit l'Etat qui paie directement le personnel et que les communes remboursent deux fois par an à l'Etat la contribution qu'elles doivent verser.

M. le conseiller d'Etat **Walpen** est d'accord avec cette manière de voir qui permettra à l'instituteur de ne pas attendre la rémunération que tarde à lui verser souvent la commune.

Mais c'est ainsi l'Etat, s'écrie M. **Fama** qui aura des difficultés à se faire rembourser les sommes dues par les communes.

Force est de voter. Le texte du projet l'emporte contre celui de M. Gertschen par 34 voix contre 31.

Lors des premiers débats, M **Crittin** avait soulevé la question des incompatibilités. Il y revient aujourd'hui. Des raisons sérieuses, dit-il, militent en faveur de la création de certaines incomptabilités. L'orateur voudrait les établir entre les fonctions d'instituteur et de membre de député au Grand Conseil ou de conseiller communal.

Il est de l'intérêt de l'instituteur lui-même de se tenir éloigné des luttes politiques.

M. le conseiller d'Etat **Walpen** fait remarquer que la question des incompatibilités devrait être traitée dans la loi générale sur l'enseignement primaire.

Le règlement prévoit déjà que l'instituteur ne peut accepter d'autres fonctions sans l'autorisation du Conseil d'Etat ; la formule de M. Crittin est trop étroite ; dans la « plupart des communes de montagnes, l'instituteur est le seul citoyen capable de remplir d'autres fonctions administratives.

L'incomptabilité doit être prévue dans les cas où le revêtement de charges publiques porterait préjudice aux fonctions d'instituteur.

M. **Kuntschen** déclare que la commission a étudié la question et se range à l'avis du Conseil d'Etat.

M. **Thomas** se fait l'interprète du personnel enseignant pour protester contre la « capitis diminutio » que voudrait lui faire subir M. Crittin. Il est appuyé par M. **Bourdin,** tandis que M. **Crittin** revient à la charge pour constater que le chef du Département reconnaît le principe des incompatibilités. Il demande donc que l'on inscrive ce principe dans la loi, ce à quoi s'oppose M. **Thomas.**

M. **Luyet** demande, pour le cas où des incompatibilités seraient prévues, d'en excepter les maîtres de cours complémentaires.

M. **R. Evéquoz** estime qu'au point de vue juridique, seule la loi organique sur l'enseignement peut prévoir le principe des incompatibilités. Et si nous les appliquons au personnel enseignant primaire, ne serait-il pas indiqué de les appliquer au corps enseignant secondaire ?

Le chef du Département a les pouvoirs nécessaires pour empêcher un instituteur de remplir d'autres fonctions, si l'intérêt de l'école l'exige.

Dans un petit pays montagnard, où l'élite intellectuelle est restreinte, il serait regrettable d'étendre par trop des incompatibilités qui priveraient la Haute Assemblée et les corps constitués, de forces précieuses.

L'incompatibilité entre les fonctions d'instituteur et de membres de conseils communaux serait considérée, dans un grand-nombre de communes comme un privilège en faveur de l'instituteur, dans d'autres, comme une déchéance. Aussi M. Evéquoz s'oppose-t-il à toute insertion dans la loi actuelle.

A une grande majorité, la Haute Assemblée se range à son avis et repousse la proposition de M. Crittin.

A la discussion générale, M. **Thomas** demande de revenir sur l'art. 20 et de reporter à 7 mois la durée de la scolarité donnant droit à une allocation supplémentaire de 40 fr. aux membres du corps enseignant mariés ou veufs.

M. **Meyer,** dans l'intérêt de la clarté, voudrait prévoir un délai uniforme de 15 jours, au lieu des différents délais prévus par la loi. Adopté, sauf pour le délai de 3 jours mentionné à l'art. 8.

M. **Clavien** ne voit pas aboutir sa proposition de biffer de 2me alinéa de l'art 3.

La discussion générale est close et la loi adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11 h. 30.

Notre Chambre de commerce

On nous écrit :

Dans sa réunion tenue samedi après-midi, au Café de la Planta, sous la présidence de M. Pellissier, doyen d'âge, le comité de la Chambre valaisanne de commerce a procédé au remplacement de son président M. Dufour, démissionnaire et de son secrétaire, feu M. Trottet. M. Perrig, ancien secrétaire a été appelé à la présidence et M. le Dr Comtesse au poste de secrétaire. Le comité a décidé de porter de 15 à 17 le nombre de ses membres. Ont été élus, à titre nouveau, MM. Deslarzes, président de l'Ucova, et Crettaz, président de la société cantonale des cafetiers. Un objet d'art a été remis à M. Dufour en signe de reconnaissance pour son dévouement.

Les sapeurs-pompiers du Haut-Valais

On nous écrit :

L'assemblée générale des délégués de l'association des sapeurs-pompiers du Haut-Valais aura lieu dimanche, le 23 novembre à Rarogne.

Voici le programme de la fête :

9 h. 30. Office solennel dans l'église paroissiale de Rarogne ;

10 h. 30. Discours de M. le conseiller d'Etat Troillet, à la salled e commune ;

11 h. 30. Apéritif ;

12 h. Dîner dans la salle des Chevaliers (3 fr. 80, vin compris.)

Après-midi à 2 heures, assemblée des tat Troillet, à la salle de commune ;

1. Appel et distribution de la carte de vote ; 2. Approbation du protocole de la dernière assemblée ; 3. Rapport annuel et rapport des délégués fédéraux ; 4. Rapport de caisse ; 5. Fixation de la cotisation annuelle ; 6. Propositions concernant les affaires de la société ; 7. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués ; 8. Propositions individuelles ; 7. Divers.

La foire de Sion

On nous écrit :

Momentanément supprimées à cause de la fièvre aphteuse qui sévissait dans les environs, les foires ont été rétablies dans notre capitale. La première s'est tenue samedi 15 novembre et a attiré un nombre considérable de marchands. Malheureusement, le bétail était clairsemé attendu que, par une mesure de prudence qui s'explique, les propriétaires de la rive gauche du Rhône n'étaient pas autorisés à conduire leurs pièces sur le champ de foire. Les prix des bovidés étaient élevés. La police sanitaire était assurée par un double contrôle ; elle n'a rien révélé d'anormal. Il ne reste plus qu'à souhaiter la disparition tout à fait complète de l'épizootie dans la région et le rétablissement normal des foires.

Chez les employés d'Etat

On nous écrit :

Fixée primitivement à Genève, l'assemblée des délégués des fonctionnaires des cantons romands, s'est tenue samedi à Sion, sous la présidence de M. Ch. de Torrenté, ingénieur, président de l'Association valaisanne. Elle a discuté diverses questions d'ordre professionnel. Aujourd'hui dimanche les congressistes visiteront la région de Thyon et des Mayens où ils seront les hôtes du restaurateur connu et apprécié, M. Fernand Debons.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue en Valais.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Des bandits massacrent 2000 personnes

SHANGHAI, 15 novembre. (Havas.) — On mande de Canton que les forces gouvernementales ont chassé, la semaine dernière, des bandits qui avaient capturé en octobre à Kiou-Fou et fait prisonnières des religieuses. Les bandits évalués à 20.000 se sont réfugiés au delà de la frontière, à Kiang-Si et à Kiou-Fou. Au cours de leur retraite ils ont incendié la ville de Hsin-Eou, massacré 2000 habitants et gardé 5000 otages. Des troupes sont parties de Canton dans le but de les encercler.

Un dirigeable détruit

ROCHEFORT, 15 novembre. (Havas.) — Le dirigeable de la marine V X. qui avait quitté sa base de ravitaillement hier soir vers 17 heures pour rechercher le Do X, dont on était sans nouvelle, a été obligé d'atterrir à Nieuville-sur-Sendre par suite de perdition de gaz. Le choc a été très violent. Le commandant, le quartier-maître et le radio-téléphoniste ont été assez grièvement blessés. Des équipes de secours sont parties sur les lieux. Ce qui reste du dirigeable est presque complètement détruit.

Une session de 4 jours

FRIBOURG, 15 novembre. (Ag.) — La session d'automne du Grand-Conseil s'est terminée vendredi. Elle a duré 4 jours. L'assemblée a décidé, à une grand majorité, de supprimer la réduction de traitements du personnel de l'Etat, de 2 ½ %, de sorte que les employés recevront, à partir du 1er janvier 1931, leurs traitements fixés par la loi, sans aucune diminution.

Expulsé de son parti

BALE, 15 novembre. (Ag.) — L'assemblée des délégués du parti communiste de Bâle-Ville a adopté une résolution condamnant vivement l'attitude de M. Bringolff, communiste de Schaffhouse, qu'elle qualifie de contraire au parti et demande aux diverses sections du parti communiste suisse d'expulser M. Bringolff du parti.

Le commerce allemand

BERLIN, 15 novembre. (Wolf.) — Le bilan commercial allemand du mois d'octobre 1930 solde par un excédent d'exportation de 178 millions de marks et par un excédent d'importation de 239 millions de marks.

La température

ZURICH, 15 novembre. (Ag.) — Samedi à midi toutes les stations alpestres signalent une température exceptionnellement douce pour cette époque. A une hauteur de 1800 mètres, la température, déjà au lever du soleil, était de 4 à 5 degrés au-dessus de zéro. La visibilité est très grande. La neige descend jusqu'à 1300 mètres.

Les Russes se plaignent d'un complot

GENEVE, 15 novembre. (Ag.) — D'après les journaux M. Litvinoff a communiqué à la police une lettre reçue dans la journée de vendredi et l'informant qu'il existe un complot fomenté contre la délégation soviétique. M. Zoller, chef de la police, ouvrit aussitôt une enquête afin de découvrir les auteurs possibles du complot et d'expéditeur de la lettre, mais les recherches n'ont amené jusqu'ici aucun résultat. La surveillance exercée autour de la délégation russe a été à toute bonne fin renforcée.

Le cataclysme de Lyon

LYON, 15 novembre. ((Havas.) — A 10 heures les sauveteurs n'avaient encore retiré aucun des corps ensevelis sous les maisons écroulées du quartier St-Jean. Les travaux qui se sont poursuivis toute la nuit n'ont donné aucun résultat. Du côté nord de la rue Tramassac, il subsiste encore un énorme enchevêtrement de débris et de pierres évalué à 7 ou 8000 mètres cubes qu'il faudra jeter à bas afin d'atteindre les victimes. Ce matin le danger que semble courir l'hôpital de Chazeaux n'apparaissait pas immédiat. Les témoins placés aux endroits suspects n'ont plus bougé depuis cette nuit. Fort heureusement le temps se maintient sec, car toute chute de pluie amènerait de nouveaux éboulements.

LYON, 15 novembre. (Havas.) — Les travaux de déblaiements se poursuivent très activement malgré l'énorme masse de terre. On ne croit pas retrouver aucun des cadavres avant plusieurs heures encore. On a constaté plusieurs fléchissements sensibles qui ont occasionné la chute d'une masse de terre assez importante. Un grand mur qui soutient des jardins et des pierres a fléchi cette nuit. Ce mur se trouve au-dessus des travaux de déblaiement. Quant à l'hôpital on l'observe avec la plus grande anxiété. En cas de danger, un coup de sonnette et de clairon sera donné pour prévenir les sauveteurs.

LYON, 15 novembre. (Havas.) — Le cadavre d'un pompier a été retiré des décombres.

Grave accident dans une gare

DELEMONT, 15 novembre. (Ag.) — Hier soir peu avant minuit un terrible accident s'est produit en gare de Délémont au cours d'une manœuvre. Un chef de manœuvre, M. Schaer, 50 ans, a glissé sur une plaque d'aiguillage et a été pris sous les wagons. Il a eu les deux jambes écrasées au-dessous du genou. Transporté d'urgence à l'hôpital, M. Schaer qui n'avait pas perdu connaissance a du être amputé des deux jambes. Il est père de 4 enfants.

Un village en flammes 80 maisons détruites

BUCAREST, 15 novembre. (Havas.) — Un incendie a détruit, pendant la nuit, le village de Vallaseaca, près de Puzau. Le feu s'est étendu rapidement, rendant vaines toutes les tentatives d'enrayer le sinistre. Quatre-vingt maisons ont été détruites, ainsi que de grandes quantités de récoltes. Les dégâts sont considérables. On ne signale aucune victime.

40.000 grévistes à Madrid

MADRID, 15 novembre. (Havas.) — Au moment où les ouvriers du bâtiment allaient prendre leur travail, le directeur de leur fédération leur a donné l'ordre de grève générale. Les ouvriers se dirigèrent alors dans la direction de la Maison du peuple. Des mesures avaient été prises aux abords de celle-ci et dans les quartiers du Palais pour éviter toute manifestation. Des camions transportant des ouvriers ont été empêchés de se rendre au travail. La police est intervenue, mais il n'y a pas eu d'incident. Le comité de la fédération du bâtiment déclare que la grève est totale. 21.000 ouvriers appartenant à la fédération a cessé le travail. Les métallurgistes étant actuellement en grève le nombre total des grévistes est d'environ 40.000. Le Comité de la fédération s'est réuni cet après-mid pour examiner la situation de la grève et pour prendre de nouvelles décisions. La circulation des tramways a été rendue très difficile. Par mesure de précaution les taxis sont rentrés dans leurs garages. Seules quelques voitures de louage circulent. Les étudiants de toutes les Facultés se sont rendus dans les ateliers des modistes pour demander à celles-ci d'adhérer à la grève.

MADRID, 15 novembre. (Havas.) — Les ouvriers typographes ont adhéré à la grève générale. Aucun journal ne paraîtra samedi et dimanche.

Les émigrés

LOCARNO, 15 novembre. (Ag.) — Les garde-frontières ont arrêté à Russo, trois Italiens, entrés clandestinement en territoire suisse. Il s'agit de jeunes gens de Milan, dont l'un, Antonio Porro, a été condamné dernièrement par le Tribunal de Milan. Les trois jeunes gens ont déclaré vouloir se rendre en France. Ils ont été mis en état d'arrestation, dans l'attente d'une décision du département cantonal de police.

Le nombre des fonctionnaires

BERNE, 15 novembre. (Ag.) — L'administration générale de la Confédération occupait, au 30 septembre 1930, 31.748 personnes et les chemins de fer fédéraux 34 mille 444, soit au total 66.192 personnes (64 mille 912 au 30 septembre 1929.)

Dans l'administration générale de la Confédération, l'effectif du personnel au 30 septembre 1930 est de 638 unités supérieur au chiffre du même mois de l'année précédente.

L'augmentation provient principalement de l'engagement de 100 employés au Bureau fédéral de statistique en vue de liquider les travaux de recensement. L'administration des douanes a en outre dû renforcer de 122 unités l'effectif du corps des gardes-frontières. Le trafic étant devenu sensiblement plus intense, l'administration des postes a augmenté son personnel de 425 unités et celle des télégraphes a engagé 76 nouveaux agents.

En l'espace d'une année, le personnel des chemins de fer fédéraux s'est accru de 642 unités ce qu'il faut également envisager comme une conséquence de l'augmentation du trafic.

SIERRE. — La gendarmerie du Sépey a arrêté à Vuargny sur Aigle, où il était de passage, un individu, signalé au « Moniteur suisse de police », pour vol avec effraction et réclamé par le juge d'instruction de Sierre. Ce personnage qui était, en outre, expulsé indéfiniment du canton de Vaud, a été mis à la disposition de la Préfecture d'Aigle en attendant qu'il soit conduit en Valais.

BIBLIOGRAPHIE

L'« Echo Illustré », No 44 du 15 novembre

Dans ce numéro : C. F. Ramuz. — Bulle, antique cité épiscopale. — L'ancienne église de Courchavon. — « Pour et contre les chiens », de Paul Cazin. — L'art dans la rue. — Pages du foyer, de la femme, de l'agriculteur, des enfants.

Dans les actualités : Le concours hippique international de Genève. — A la mémoire des soldats morts au service. — Une exposition d'art gruyérien. — A l'Université Grégorienne. — Le maire de New-York. — Défilé de troupes à Vienne. — La conférence du désarmement. — L'ouverture de la Chambre française.

Imprimerie Rhodanique. — St-Maurice

GOUDRON BURNAND

Remède naturel par excellence pour le traitement de tous catarrhes, rhumes, bronchites, et toutes affections des voies respiratoires en général. 50 ans de succès

Dans tes pharmacies et chez le préparateur,

Pharmacie Burnand, Lausanne

Aux correspondants, secrétaires de sociétés, etc.

N'écrivez que sur un seul côté des feuillets destinés à l'impression.

JOS. GIROD
MONTHEY

ARTICLES D'HIVER :

sous-vêtements, caleçons
chemises en tous genres
gilets fantaisie, manteaux
casquettes -- chapeaux
cravate, gants, parapluie

Verre à vitres
Verres spéclaux

Glaces argentées nues
Devis de pose sur demande
Mastic à l'huile
Diamants de vitriers

F. LINCIO, fers
MONTHEY 70-1

Engrais spécial pr vignes
offre 449-3

Fédération valaisanne des Producteurs de Lait
SION

Maison contrôlée Téléphone No 13

GRANDE VENTE RÉCLAME

Chemises pr ouvriers, oxford extra, 1re qualité à fr. 4.50
„ percale avec deux cols „ 5.25
„ zéphir „ „ „ „ 7.20
„ popeline, 1re qualité „ 10.25
„ popeline, qualité extra „ 12.90
Couvertures Locarno, laine pure, 140/190 „ 20.90

Courte-pointe cm.

	180/220	210/220	240/220	270/220	300/220
Blanches 111	11.90	13.40	14.90	17.40	18.90
„ 11	13.40	15.40	17.40	20.90	22.40
„ 1	15.40	18.90	20.40	23.90	26.90

Edredons	100/120	100/150	100/170
1,5 kg., duvet demi gris, bonne qualité	24.-	28.-	31.-
„ „ „ „ bonne qualité	31.-	35.-	38.-
„ „ „ „ qualité extra	36.-	40.-	43.-
„ „ blanc qualité fine	39.-	43.-	46.-
„ „ „ qualité extra fine	44.-	48.-	51.-
„ „ „ qualité extra fine	62.-	66.-	69.-

Confection d'édredons de n'importe quelle mesure aux meilleurs prix du jour.
Sur demande, on envoie des échantillons de plume

Pantalons et maillots, très bonne qualité 10 O de fr. 4.50 à 7.90
„ „ laine pure „ 9.50 à 11.30
Grand choix en étoffes, de fr. 7.- à 26.- le m.
Grd stock d'étoffes cotonnées, en ttes dimensions prix de réclame. 100
Demandez les échant. Expédition ctre remb.

FRATELLI LAFRANCHI, Locarno
Grand Magasin de Tissus

CARROSSERIE VALAISANNE
Luxe, Sports, Commerce. — Neuf et Réparations

Armand VUIGNIER, Les Mayennets, SION
Tôlerie en tous genres. - Soudures autogène 51
Travail soigné — Téléphone 3.92 — Prix modérés
L'unique Maison établie en Valais

Scierie Moderne
Samuel Michler & Fils
Monthey - Tél. 208

BOIS DE MENUISERIE 4741
Plateaux - Planches - Feuilles
BOIS DE CONSTRUCTION
Charpente - Carrelets - Lattes - Liteaux
Planchers bruts
Bois à brûler - Sciage à façon - Prix modérés

Mines des Trappistes S. A., Sembrancher

Pendant l'interruption d'exploitation dû à la crise des matières premières, notre atelier mécanique entreprend : **réparations, usinages en tous genres, travaux soudure autogène, etc.,** aux meilleures conditions. OF 135 S

COMPLETS
pour
Messieurs de 39 à 150.-
Jeunes gens de 35 à 95.-
Garçons de 15.- à 65.-

Au Bon Marché
Monthey H. Maître

CÉPHALINE
Petitat. pharm. Yverdon
SANS EFFETS NUISIBLES
Toutes pharm. 1 75 la boite

GRIPPE
Maux de tête
Névralgies
528-1 Douleurs
Plus de 35 ans de succès

EUGÈNE TISSOT
HORLOGER DIPLOMÉ
Tél. 193 **MONTHEY** Tél. 193

Horlogerie — Bijouterie — Optique
Rhabillage de tous genres de montres
Pollissage de services d'Hôtel 52
Travail prompt et soigné. Prix modérés.

Imprimerie Rhodanique -- St-Maurice

A vendre une
moto
Moser, 350 cc., modèle 1930, état de neuf, cause double emploi ; à enlever au plus vite. — S'adr. au « Nouvelliste » sous E. 468.

On demande comme
bonne à tout faire
sachant cuire, jeune fille de 20 à 25 ans, active et recommandée. Bon gage. Confiserie du Kursaal, Montreux.

DIRECTEUR
La place de directeur du Chœur d'Hommes de Martigny est mise au concours jusqu'au 1er décembre. Se renseigner soit auprès de M. Leryen, président, à Martigny, soit auprès de M. M. Magnenat, ancien directeur, à Bussigny.

Jeunes gens
qui désirez entrer dans les administrations fédérales, demandez le **Petit Questionnaire géographique** qui vous permettra de vous rendre compte de vos connaissances dans une des principales branches des examens que vous aurez à subir. Prix de vente : 2 fr. S'adresser à J. Rey-Bellet, administrateur postal, Vièye.

On désire acheter d'occasion un
coffre-fort
pouvant contenir des livres de comptabilité. Faire offres casier 5097, Monthey.

Arbres fruitiers
meilleures variétés
Abricotiers
sur franc et sur prunier
Williams
basses tiges
Pommiers, Poiriers, etc.

Dondainaz, Granges & Cie
Charrat Téléphone 10

Pour Messieurs
Chemises moletonnées
6.90 5.90 4.90
3.90
Envoi contre remboursement
AU BON MARCHÉ
H. Maître Tél. 161
54 8 **Monthey**

SAILLON
Ste Catherine
Le mardi 18 novembre
Grand déballage
devant le bâtiment Crittin et consorts
Grand choix de bonneterie diverses
Couvertures et draps de couleur
Confection — coupons et quantité d'articles pour messieurs et enfants (Prix exceptionnel)
45-5 Se recommande :
A. MORARD
(Saxon)

VIANDE BON MARCHE
saisons d'automne
Rôti 1er choix 2.20
Viande pour charc. 1.60
Bouilli 1.30
Se recommande
Louis Mariéthoud, boucher
Vevey Tél 9.82
456 S

Bon marché !
EMMENTHAL
Fromage gras 6 Ch
coli de 5 kg. fr. 2.80 le kg.
coli de 10 kg. fr. 2 70 le kg.
coli de 15 kg fr. 2.60 le kg.
(marchandise en très bon etat.) Se recommande :
Jos. WOLF, Coire
Exp. de fromages Tél. 6.36

On demande
personne
active et sérieuse, pour ménage très soigné de 3 personnes Place à l'année. Gages fr. 50.— à 60.—.
Adresser offres à Case postale 133, Sion. 4785

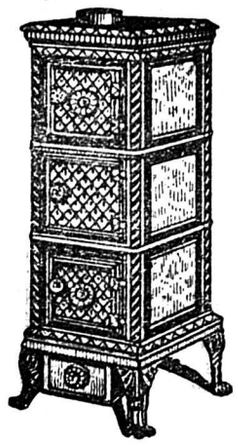

La **FABRIQUE DE BAGNES** livre
Fourneaux
en pierre olaire
chauffables à l'électricité, au bois et au charbon

Dépôts :
Monthey : M. Oct. Donnet, fers
St-Maurice Jos. Amacker & Cie, fers
Sion : J. B. Sauthier, fers
Martigny : Adr. Saudan, r. de l'Eglise
Veuthey, fers
Sierre : Bruchez Joseph, négt, Villa

Elle transforme les anciens fourneaux à bois pour brûler le charbon. 4470

FROMAGE tout gras à fr 3.—; mi-gras de montagne à fr. 2.10; maigre vieux, tendre à fr. 1.25 e kg. A. Haller, Bex.

VIANDE DE CHÈVRE
1er choix
Expédition à fr 2.— le kg. franco, en colis de 5 à 10 kg. contre remboursement
Boucherie PORTAVECCHIA. Biasca. Tél. 43. 18 O

A vendre
bois de menuiserie
sapin et mélèze, env. 50 m3, bonnes conditions.
S'adresser sous P 4779 S à Publicitas, Sion.

Dr Mariéthoz
Vouvry
absent
du 7 au 30 novembre pour cause de service militaire 4715

VILLA
neuve à louer à Bex, confort, 6 pièces, garage, bains, cumulus, bûcher, buanderie, cave, jardin. Même adresse, beau verger pour bâtir.
S'adr. à Mme Burnet, Crétel, ou M. Bernasconi, cafetier, Bex. 4744

Saucissons
à manger cru, 1/3 porc, à fr. 3.— le kg. 1/2 port payé.
Boucherie Chevaline, Martigny. 407-11

- PHOTO -
Reproductions, agrandissements d'après n'importe quelle photographie. Diapositifs pour projections. Développements et copies pour amateurs. Livraisons rapides.
A. SCHNELL Place St-François 6, au 1er étage, Lausanne.

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

"Maintenant notre fillette est saine et forte!"

Nous venons de recevoir d'une maman reconnaissante la lettre ci-après:

« J'ai donné à notre petite Dorit, âgée de 4 ans, du Jemalt, en observant vos indications. Or, le Jemalt a fait vraiment des merveilles. Au bout de très peu de temps, notre fillette retrouva l'appétit comme par enchantement et ses joues devinrent rondes et roses. Le poids de l'enfant augmenta aussi rapidement, de sorte que nous avons acheté encore plusieurs boîtes de Jemalt. Maintenant, notre fillette est saine et forte et nous connaissons un produit que nous pouvons recommander en toute confiance à tous les parents qui ont des enfants faibles. »

C'est une véritable joie que de voir les enfants prendre le Jemalt. Si naguère une cure d'huile de foie de morue n'était rien moins qu'un tourment pour les parents et les enfants, aujourd'hui, tout a complètement changé. Lorsque l'huile de foie de morue répugne, ou qu'elle n'est pas bien supportée, on recourt de nos jours au Jemalt, qui est une préparation à base d'extrait de malt et d'huile de foie de morue désodorisée, d'un goût savoureux et aisément digestible.

Si vous désirez un échantillon de Jemalt, afin de vous rendre compte du produit, veuillez nous le demander en nous retournant le coupon ci-dessous.

Le Jemalt est en vente dans ttes les pharm. au prix de Fr. 3.50 la boîte

Dr. A. WANDER S. A., BERNE

(A découper.)

Dr. A. WANDER S. A. BERNE

Prière de m'adresser franco un échantillon gratuit de JEMALT.

Nom : .....
Rue : .....
Lieu : .....

Sans le goût désagréable, ni la forme huileuse de l'huile de foie de morue!

J 16

Pour faire place aux nouvelles séries
BAS de soie
3.70 4.70 5.40 6.90 7.50 9.50
en pleine vogue

Nous réalisons
une grande quantité de

BAS Fil en 8 qualités

toutes plus belles les unes que les autres

Un seul Prix

1.80

Envois par 6 paires assorties
Fr. 10.—

MAISON ROBERT
Paillettaz
BONNETERIE ET TRICOTS S. A.
RUE DE BOURG, 8 LAUSANNE